

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 18 septembre 2018 à 19h30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 14- Ouverture de la séance
- 15- Adoption de l'ordre du jour
- 16- Adoption du procès-verbal du 28 août 2018
- 17- Proposition pour la firme Excavation Bolduc
- 18- Formation pour le rôle conciliateur-arbitre
- 19- Dates des séances du conseil pour 2019
- 20- Directive de paiement numéro 7 pour le Centre multifonctionnel
- 21- Demande de budget du bureau d'architecte
- 22- Transfert budgétaire
- 23- Directive de changement
- 24- Proposition au Club de Curling de Beauce pour paiement des infrastructures
- 25- Demande d'Usine Sartigan pour annuler des intérêts sur leur compte client
- 26- Paiement des factures des pompiers
- 27- Ameublement de la salle d'accueil du Centre multifonctionnel
- 28- Achat de nappes pour le Centre multifonctionnel
- 29- Achat de tables rectangulaires pour le Centre multifonctionnel
- 30- Demande de remboursement pour le camp de jour
- 31- Période de questions
- 32- Fin de la séance

14- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

15- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-341 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

16- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2018

2018-09-342 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 août 2018.

17- PROPOSITION POUR LA FIRME EXCAVATION BOLDOC

2018-09-343 **Considérant** que la firme Excavation Bolduc a fait, à la Municipalité, une demande d'augmentation du budget de 23 750 \$ pour la réalisation de son mandat de réfection du rang 6 Sud ;

Considérant que la firme Excavation Bolduc a fait, à la Municipalité, une proposition de crédit de 5 000 \$ en retirant l'installation d'une membrane dans les fossés, car selon leur expertise, l'utilisation d'une membrane dans les fossés n'est pas nécessaire ;

Considérant que la firme Excavation Bolduc a fait, à la Municipalité, une proposition crédit de 4 500 \$ en retirant l'installation de parafouilles, car selon leur expertise, l'utilisation de parafouilles est très rare dans les entrées privées ;

Considérant que suite aux propositions faites par la firme Excavation Bolduc, le conseil a demandé à l'ingénieur de la MRC monsieur Pier-Luc Rancourt et l'ingénieur de WSP, monsieur Olivier Bourque, d'analyser les demandes ;

Considérant que l'analyse des demandes a été présentée aux membres du conseil et que ceux-ci ont eue l'opportunité de faire leur propre analyse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

Que le conseil autorise le retrait de la membrane des fossés prévu dans les travaux de réfection du rang 6 Sud ;

Que le conseil augmente le budget du projet de réfection de rang 6 Sud d'un montant de 15 000 \$.

18- FORMATION POUR LE RÔLE DE CONCILIEUR-ARBITRE

2018-09-344 **Considérant** que le conseil a nommé le responsable des travaux publics comme conciliateur-arbitre (résolution 2017-10-363) ;

Considérant que le responsable des travaux publics a besoin d'une formation pour pouvoir exécuter efficacement son rôle ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le responsable des travaux publics à suivre une formation de conciliateur-arbitre, offert par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec et ce, au coût de 294,80 \$ plus taxes.

19- DATE DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019

2018-09-345 **Considérant** que le conseil doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil pour la prochaine année (2019) ;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte le calendrier ci-bas présenté ;

15 Janvier 2019
5 Février 2019
5 Mars 2019
2 Avril 2019
7 Mai 2019
4 Juin 2019
2 Juillet 2019
13 Août 2019
3 Septembre 2019
1 Octobre 2019
5 Novembre 2019
3 Décembre 2019

20- DIRECTIVE DE PAIEMENT NUMÉRO 7 POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-09-346 **Considérant** les travaux exécutés par la firme Construction R. Bélanger inc. pour la construction du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme Construction R. Bélanger inc. demande le paiement numéro 7 pour les travaux réalisés durant la période du 1^{er} août 2018 au 31 août 2018 qui correspond au certificat de paiement #7 ;

Considérant que la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, chargé du projet, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 184 855,67 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 184 855,67 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la demande de paiement numéro 7 recommandé par la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques concernant la construction du Centre multifonctionnel.

21- DEMANDE DE BUDGET POUR LE BUREAU D'ARCHITECTE

2018-09-347 **Considérant** que le bureau des Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques demande à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley des honoraires additionnels afin d'accompagner la Municipalité dans la finalisation du projet du Centre multifonctionnel ;

Considérant que le budget initial pour le suivi du chantier est épuisé et résulte du fait que le budget initial de la firme Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques était prévu pour 5 mois, mais que celui-ci s'échelonne sur une période de 8 mois et demi ;

Considérant que la participation de la firme Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques est essentielle pour finaliser, de façon adéquate, le projet du Centre multifonctionnel. Il est question de la réalisation des documents de fin de chantier, inspection et suivi des déficiences, etc. ;

Considérant qu'un montant de 5 000 \$ avant taxe devrait permettre de combler les honoraires pour la finalisation du projet ;

Considérant qu'il reste des sommes disponibles dans l'enveloppe budgétaire des équipements pour le Centre multifonctionnel ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise que la Municipalité octroie un montant de 5 000 \$ plus taxes à la firme Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques pour leur permettre de finaliser le projet du Centre multifonctionnel.

22- TRANSFERT BUDGÉTAIRE

2018-09-348 **Considérant** que le département des travaux publics à besoin de crédit supplémentaire pour poursuivre le creusage des fossés ;

Considérant qu'il ya des crédits de disponibles dans d'autres projets qui ne seront pas réalisés dans le fonds d'investissement;

En conséquence il est proposé par Stéphane Quirion, appuyé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un transfert d'un montant de 10 000,00 \$ du fonds d'investissement pour effectuer du creusage de projet.

23- DIRECTIVE DE CHANGEMENT

2018-09-349 **Considérant** que la firme d'ingénieur (EQIP solution) en charge du suivi du projet de Centre multifonctionnel recommande une demande de changement (dossier ME-17) pour des travaux sur l'isolation pluviale du gymnase, et ce, au montant de 2 079,00 \$ plus taxes ;

Considérant que la firme d'ingénieur (EQIP solution) en charge du suivi du projet de Centre multifonctionnel recommande une demande de changement (dossier ME-18) pour des travaux d'installation d'un boîtier Camlock, câble et prise pour fournir une alimentation de 100A-120/208V-3P-4F dans le gymnase et ce, au montant de 7 819,86 \$ plus taxes ;

Considérant que la Municipalité désire effectuer ces travaux elle-même ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil ordonne l'annulation des demandes de changement numéro 17 et 18 pour le Centre multifonctionnel.

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérent à la décision du conseil.

24- ENTENTE AVEC LE CLUB DE CURLING

2018-09-350

Considérant que le Club de curling de Beauce désire d'augmenter la période d'activité et ainsi commencer celle-ci au mois de novembre ;

Considérant qu'en débutant les activités du Club de curling de Beauce plus tôt, les coûts énergétiques de l'aréna augmenteront ;

Considérant que le conseil veut faire défrayer un pourcentage des coûts au Club de curling de Beauce ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charle Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil ordonne qu'un montant équivalent à 50% des coûts énergétiques de l'aréna soit chargé au Club de curling de Beauce pour le premier mois (novembre) de leur période d'activité ;

Qu'à partir de la saison 2019-2020, le Club de curling devra déboursier un montant de 1 500,00 \$ par mois d'activité.

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérent à la décision du conseil.

Que le Conseil autorise le Club de curling de prêter les pierres de curling à Curling Gatineau.

25- DEMANDE D'USINE SARTIGAN INC. POUR ANNULER DES INTÉRÊTS SUR LEUR COMPTE CLIENT

2018-09-351

Considérant qu'un montant de 31,11 \$ pour intérêt s'est accumulé dans le dossier de l'Usine Sartigan Inc. depuis 2014 ;

Considérant que l'Usine Sartigan Inc. n'a jamais été mis au courant, car la Municipalité n'envoyait pas d'état de compte ;

Considérant que l'Usine Sartigan Inc. demande à ce que l'intérêt soit levé de leur compte et désire un remboursement du montant de 31,11 \$;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le retrait de l'intérêt du compte de l'Usine Sartigan Inc. et le remboursement du montant accumulé de 31,11 \$.

26- PAIEMENT DES FACTURE DES POMPIERS

2018-09-352 **Considérant** que le service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley est intervenu le 8 septembre dans un incendie de grande ampleur ;

Considérant que le service des incendies a eu recours aux services des incendies des municipalités avoisinantes comme le permet le règlement 106-2010, art. 13 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est responsable des interventions ayant lieu sur son territoire et doit assumer les frais d'entraide des autres municipalité ;

Considérant que la Municipalité a reçu une facture au montant 3 115,12 \$ de la Municipalité de Saint-Martin pour entraide ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la factue de 3 115,12 \$ provenant de la Municipalité de Saint-Martin pour entraide.

27- AMEUBLEMENT DE LA SALLE D'ACCUEIL DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-09-353 **Considérant** qu'un budget a été accordé pour l'ameublement du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a faite faire une soumission pour l'achat des chaises, tabourets, fauteuils et tables pour la salle d'accueil du Centre Multifonctionnel ;

Considérant que la firme Atelier Excel a déposé une sousmission pour l'ensemble de l'ameublement au montant 13 997,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte et autorise le paiement de 13 997,00 \$ plus taxes pour l'achat de meubles qui sera installés dans la salle d'accueil du Centre multifonctionnel.

28- ACHAT DE NAPPES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-09-354 **Considérant** qu'un budget a été accordé pour l'achat d'accessoires au Centre multifonctionnel ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a faite faire une soumission pour l'achat de nappes qui seront utilisées dans diverses événements ;

Considérant que la firme Les Fournitures de Beauce a déposé une sousmission au montant de 1 111,59 \$ plus taxes pour fournir un ensemble de nappes ;

Considérant que trois ensembles de nappes sont requises et que le montant total est 3 334,77 \$ plus taxe ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte et autorise un achat au montant de 3 334,77 \$ plus taxes pour l'achat de nappes qui seront utilisées dans le Centre multifonctionnel.

29-ACHAT DE TABLES RECTANGULAIRES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-09-355 **Considérant** qu'un budget a été accordé pour l'achat d'équipement au Centre multifonctionnel ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a faite faire une soumission pour l'achat de tables triangulaires qui seront utilisées dans divers événements ;

Considérant que la firme Uline a déposé une soumission au montant de 1643,00 \$ plus taxes pour fournir les tables triangulaires ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte et autorise le paiement de 1 111,59 \$ plus taxes pour l'achat de tables triangulaires qui seront utilisées dans le Centre multifonctionnel.

30- DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LE CAMPS DE JOUR

2018-09-356 **Considérant** qu'un enfant a été retiré du camp jour lors de la saison estivale 2018 ;

Considérant que le parent de l'enfant a demandé au conseil municipal d'être remboursé, car l'enfant n'a participé qu'à trois semaines aux activités du camp de jour ;

Considérant que l'article 5 des mesures disciplinaires du guide des parents «Retrait du programme de camp de jour, et ce, sans remboursement», édicte la décision à appliquer de façon non équivoque ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil refuse la demande de remboursement.

31-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

32-FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-09-357

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h05.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.